

PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Orléans, le **02 AOUT 2017**

Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

Compte-rendu du groupe technique agronomie  
du 20 juin 2017

Nos réf :  
Vos réf :

Affaire suivie par : Lena Deniaud / Cécile Costes

Courriel : seb.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

**Objet :** présentation et discussion sur les premiers éléments de bilan du 5<sup>e</sup> Programme d'Actions Régional nitrates

Liste des participants in fine

M. Christophe Chassande, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement introduit la réunion du groupe technique agronomie (GTA) et en précise l'objectif. Il s'agit de présenter les premiers éléments du bilan du 5<sup>e</sup> programme d'actions régional (PAR) établi par DRAAF et DREAL, de partager ses éléments avec les participants, dans la perspective d'une réunion du groupe régional de concertation en septembre.

Mme Murièle Millot, Directrice régionale adjointe de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt complète ce propos en précisant que la DRAAF et la DREAL ont constaté des difficultés pour avoir des informations qui permettent l'évaluation du PAR au bout de 4 ans.

Lena Deniaud (DREAL-SEB), Gaëtan Buisson (DRAAF-SRISE) et Cécile Costes (DRAAF-SREA) présentent ensuite le diaporama.

### Zones vulnérables

Lena Deniaud annonce que la cour d'appel de Paris par décision en date du 24 mai 2017 a annulé l'arrêté du 20 décembre 2012 par lequel le préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie a délimité les zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole du bassin Seine-Normandie. Cette annulation prendra effet à compter du 24 février 2018. A la demande de la chambre d'agriculture du Loiret, il est précisé que 13 communes sont concernées dans le Perche (Eure-et-Loir), aucune commune n'est concernée dans le Loiret.

Les différents zonages sont accessibles sur la carte interactive présente sur le site de la DREAL à l'adresse suivante :

[http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/ZV\\_rCdVL-save01062017.map#](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/ZV_rCdVL-save01062017.map#)

A la question de l'application du PAR dans le sud de la Sologne, il est répondu qu'effectivement plusieurs communes avaient fait l'objet d'un classement en 2015 au titre des eaux superficielles, mais ces communes ne sont plus classées dans les ZV 2017 (les teneurs en nitrates oscillant autour du seuil de classement).

### **Contexte climatique du 5° PAR**

S'agissant des reliquats sortie hiver, il est constaté de très forts reliquats en 2016, à des niveaux comparables à ceux de 1992.

### **Evolution des pratiques culturales**

En ce qui concerne les rendements et les taux de protéines, la chambre d'agriculture du Loiret propose que soit fait un graphique rendement x taux de protéines blé, pour obtenir une droite de régression et observer une éventuelle tendance.

S'agissant de l'orge brassicole, l'évolution des variétés conduit à avoir maintenant des taux de protéines un peu faibles.

En ce qui concerne le fractionnement, il serait pertinent de distinguer l'orge d'hiver de l'orge de printemps, ce dernier ne pouvant bénéficier que de 2 apports au maximum.

**Suite à donner :** La DRAAF-SRISE établit un graphique rendement x taux de protéines pour le blé et deux graphiques pour le fractionnement en distinguant orge de printemps et orge d'hiver.

S'agissant des Reliquats Sortie Hiver, les données présentées sont issues du nombre de RSH total par département fourni par les chambres d'agriculture et du nombre d'exploitation en zone vulnérable disposant de plus de 3 ha de SCOP déterminé par la DRAAF.

Il est soulevé la difficulté de récupérer les données d'analyse qui proviennent de plusieurs organismes.

Les taux plus importants dans les départements de l'Eure-et-Loir et le Loiret peuvent s'expliquer par la présence de zones vulnérables historiques importantes sur ces deux départements. L'effet Zones d'Actions Renforcées peut éventuellement conduire à augmenter le nombre de RSH en Eure-et-Loir mais il est impossible de faire la distinction entre RSH « classique » et RSH ZAR.

La DDCSPP du Cher précise que le type de sols présents en Champagne-Berrichonne (sols caillouteux et superficiel) peut également expliquer les faibles taux de RSH/exploitations observés dans les départements du sud de la région. En outre, les estimations par les outils d'aides à la décision (pratique courante en Champagne-Berrichonne) ne sont pas prises en compte dans cet indicateur.

La diapositive 20 met en évidence une couverture des sols plus importante en zones vulnérables que hors ZV. Les données présentées sont celles de la campagne culturale 2013-2014. Le 5° PAR ne s'appliquait pas à cette période. Certains participants font remarquer que les CIPAN semés en 2016 n'ont pas poussé.

### **Teneurs en nitrates des eaux**

Les évolutions des teneurs en nitrates entre les 2 dernières campagnes de mesure sont présentées sur la base du percentile 90 (et donc de la teneur maximale en nitrates rencontrée compte-tenu du faible nombre d'analyses), ce qui n'est pas forcément pertinent notamment pour les eaux superficielles.

Le représentant de l'agence de l'eau Loire-Bretagne indique que sur le sous-bassin Loire-moyenne, il a été mis en évidence une hausse des concentrations en nitrates pour les eaux superficielles.

**Suite à donner :** L'agence de l'eau a transmis suite à la réunion des documents présentant la qualité des cours d'eau sur le paramètre nitrates. Ces éléments sont mis à disposition du GTA.

La chambre d'agriculture du Loiret souligne que le suivi est plutôt médiocre sur les eaux superficielles, un suivi mensuel sur des points stratégiques serait à privilégier.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 identifie comme nécessaire une réduction de 15 % par rapport à la valeur moyenne observée sur la période 2001-2010 des flux de nitrates à l'exutoire de la Loire (Montjean-sur-Loire), pour limiter les proliférations algales récurrentes dans la zone d'influence du panache de la Loire à un niveau acceptable pour l'environnement littoral. L'atteinte de cet objectif suppose une réduction des flux différente selon les grands affluents de la Loire suivants :

- Cher, Indre, Loir, Mayenne, Sarthe : réduction des flux de 30 à 40 % ;
- Vienne : réduction des flux de 10 % ;
- Loire en amont de Tours : stabilité des flux, a minima.

Aussi, les participants conviennent qu'il serait intéressant de faire l'analyse pour quelques points sur plusieurs années de l'évolution des concentrations sur l'axe ligérien, le Cher, l'Indre, le Loir et la Vienne.

Dans le 41, trois captages AEP puisent des eaux de surfaces, les données pour ces captages doivent être plus fines et devraient permettre de compléter l'analyse.

**Suite à donner :** la DREAL identifie quelques points pertinents sur les principaux cours d'eau du bassin Loire-Bretagne et conduit l'analyse sur une période plus longue dans le courant de l'été.

S'agissant des eaux souterraines, la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire souligne que la dynamique n'est pas la même entre les captages grenelle et les autres.

Certains membres font remarquer que les données proviennent de différentes nappes, à des profondeurs différentes.

M. Chigot, hydrogéologue, confirme en mentionnant que certains points initialement suivis ne le sont plus, la ressource ayant été abandonnée pour une autre plus en profondeur et moins contaminée. Il insiste sur l'importance du choix des points de suivi pour cibler la bonne ressource.

### **Synthèse des indicateurs du bilan et éléments complémentaires éventuels**

Cécile Costes indique que sur l'indicateur « surfaces irriguées », la DRAAF ne dispose pas d'informations. Il est mentionné des travaux en cours sur le maïs.

S'agissant des effectifs animaux et des quantités d'azote organiques issues des effluents d'élevage, le travail est à entreprendre. La DDCSPP 18 propose des éléments méthodologiques en marge de la réunion. Il en est de même pour le bilan azote régional.

S'agissant des indicateurs de suivi de la qualité de l'eau, la DDT 28 propose que soient repris les éléments dont disposent le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et évoque notamment des éléments sur les interconnexions et leurs coûts.

Lena Deniaud interroge les membres sur la possibilité d'évoquer l'étude conduite par le SAGE nappe de Beauce, en lien avec les chambres d'agriculture, sur l'estimation de la teneur en nitrates de l'eau s'infiltrant à partir d'un échantillon de parcelles en ZV. Bernard Verbèque (CA45) indique qu'il s'agit d'une estimation du lessivage sur les parcelles en utilisant le modèle de Burns. Il peut être intéressant d'évoquer ces éléments, sous réserve de l'accord de la CLE sur l'utilisation de cette étude qui lui appartient.

**Suite à donner :** La DRAAF complète le bilan sur les indicateurs en relation avec l'élevage. La DREAL demande à la CLE du SAGE Nappe de Beauce de pouvoir utiliser les résultats de l'étude sur l'infiltration de nitrates.

### **Discussion sur la synthèse du bilan**

Il convient de modifier la phrase sur la tendance d'évolution des teneurs en nitrates des eaux superficielles, compte-tenu des éléments évoqués par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Sur la base des données des enquêtes, il semble que les pratiques agricoles s'améliorent, toutefois la qualité des eaux continue de se dégrader. Ceci peut s'expliquer en partie par l'inertie des nappes.

Le cas du captage de Douchy est évoqué : ce captage qui avait une teneur avoisinant les 180 mg/l de nitrates, est passé à 40-50 actuellement, grâce à des démarches volontaires.

Des études sont évoquées qui démontrent que même en stoppant la production, les nitrates continueront à percoler : 1 m/an, et que cela est très dépendant de l'hydrologie.

La DREAL indique que la question qui va se poser est celle de savoir si l'on modifie le programme d'actions nitrates pour renforcer les mesures ou si l'on se donne du temps, en gardant le PAR tel quel, ce qui permettrait d'assurer une stabilité pour les agriculteurs et d'attendre d'avoir les résultats de nouvelles enquêtes de pratiques culturales.

Les principales anomalies de contrôle ne peuvent pas orienter sur les évolutions du PAR puisqu'elles concernent essentiellement le non-respect du programme d'actions national.

La chambre d'agriculture du Loiret évoque l'intérêt de semer plus tôt les CIPAN pour une meilleure efficacité, d'autant plus si les sols sont humides à la récolte. Selon Bernard Verbèque, la date du 30 octobre inscrite comme date avant laquelle la destruction des CIPAN est interdite, n'encourage pas à semer plus tôt que fin août.

Les membres du groupe technique agronomie conviennent qu'il conviendrait surtout de renforcer la communication, que ce soit sur les CIPAN ou sur les marges de progrès que l'on peut avoir sur le raisonnement de la fertilisation.

**Suite à donner :** Les membres de GTA sont invités à faire remonter d'ici fin juillet d'éventuelles propositions techniques visant à faire évoluer le PAR. Sur la base de ces propositions, le comité régional nitrates qui sera réuni à l'automne devra se prononcer sur une éventuelle révision du PAR.

### **Caractéristiques agricoles ZV 2017**

La DDT 28 demande ce qu'il en est des aides pour les exploitations qui tombent suite à annulation ZV 2012 SN. La DRAAF répond que les exploitations concernées sont censées avoir déjà bénéficié des aides correspondantes, la date de mise aux normes étant dépassée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

La DDT 36 s'interroge sur les modalités de délimitation du périmètre des nouveaux captages potentiellement ZAR. La DREAL explique que la méthodologie qui a été utilisée pour le 5<sup>e</sup> PAR sera reprise, à savoir le périmètre de l'aire d'alimentation de captage si celle-ci a été formellement délimitée et à défaut le périmètre communal.

La DDT 18 demande comment seront considérés les captages dont la valeur en nitrates oscille, passant de 51 à 49 mg/L, vis-à-vis du classement en ZAR. Il est indiqué que c'est la teneur en percentile 90 sur la dernière campagne d'analyses qui détermine si le captage doit être en ZAR. Effectivement certains captages peuvent être en ZAR sur un programme et ne pas l'être pour le suivant.

La DDT 28 s'interroge sur l'obligation au vu de la rédaction précise de l'arrêté actuel du PAR, d'engager tout le processus de révision pour seulement mettre à jour les ZAR qui figurent à l'annexe de l'arrêté.

La DREAL répond qu'une expertise juridique est à faire sur ce point.

### **Conclusion :**

Afin de finaliser le bilan, Christophe Chassande propose :

1/ que les services de l'État affinent le suivi de la qualité de l'eau ;

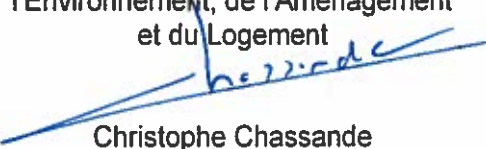
2/ que les membres du GTA fassent remonter les remarques et compléments de nature technique d'ici la fin du mois de juillet (éléments à transmettre à Lena Deniaud et Cécile Costes).

Murièle Millot retient l'intérêt de communiquer sur les dispositions pour les agriculteurs nouvellement en zones vulnérables à court terme et à moyen terme sur le PAR et son éventuelle évolution. La FRSEA rebondit sur ces propos et précise que des campagnes d'informations sont déjà en cours dans les départements et se démultiplient. Christophe Chassande se félicite de ces démarches mais souhaite s'assurer que tous les agriculteurs concernés sont bien touchés par une information. Une communication ciblée est probablement à décliner plus localement.

La CA 37/41 fait remonter l'enjeu de communiquer sur la gestion des couverts pour des intercultures de 2017.

La DDT 28 retient l'intérêt de proposer une information spécifique sur le raisonnement de la fertilisation.

La DRAAF propose sur ces sujets de se rapprocher des chambres d'agriculture dont c'est une des missions. Toutefois, la DREAL rappelle qu'une journée d'échanges sur le raisonnement avait été réalisée en 2014 avec succès ; cette initiative pourrait être renouvelée selon une configuration similaire.

Le Directeur régional de  
l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement  
  
Christophe Chassande

La Directrice régionale adjointe de  
l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt  
  
Murièle Millot

PJ : diaporama présenté lors de la réunion  
Copie à